

RECOMMANDATIONS SALARIALES POUR LES APPRENTIS CFC ET AFP Valeurs au 1er janvier 2025 (indexées de 0.6 %)

	Formation	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	Remarque
AFP	Aide en soins et en accompagnement	CHF 680-	CHF 965		
	Employé en intendance	CHF 680-	CHF 965		
	Employé en hôtellerie	CHF 680-	CHF 965		
	Employé en restauration	CHF 680-	CHF 965		
	Employé en cuisine	CHF 680-	CHF 965		
	Assistant de bureau	CHF 680-	CHF 965		
CFC	Assistant en soins et santé communautaire	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	HévivA recommande le versement d'un 13 ^e salaire aux apprentis.
	Assistant socio-éducatif	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	
	Gestionnaire en intendance	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	
	Agent d'exploitation	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	
	Cuisinier	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	
	Spécialiste en restauration	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	
	Employé de commerce	CHF 715	CHF 990	CHF 1'320	

Depuis 2014, HévivA recommande d'appliquer un salaire identique pour tous les apprentis CFC et AFP quel que soit le secteur d'activité. Le tableau liste les formations les plus courantes dans les institutions. Les recommandations salariales s'appliquent également pour les formations non répertoriées